



INVITATION À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 21 AOÛT 2021 À FRIBOURG

INFORMATIONS PRATIQUES

QUAND ET OÙ ?

Le samedi 21 août 2021
salle des fêtes de St-Léonard, chemin St-Léonard 1, 1700 Fribourg
11h à env. 15h, enregistrement à partir de 10h30

Important : le jour de l'assemblée, des travaux seront effectués sur la ligne de train Berne-Fribourg. Des bus de remplacement seront mis en service. Veuillez prévoir assez de temps pour le trajet et bien consulter les horaires.

MESURES SANITAIRES

En raison du Covid-19, les mesures sanitaires suivantes seront en vigueur (mais peuvent encore changer au dernier moment) :

- le port du masque est obligatoire
- nous devons faire circuler une liste de présence que vous devrez obligatoirement remplir (avec vos nom et prénom, numéro de mobile et courriel)
- les sièges sont installés de sorte à maintenir les distances sanitaires requises
- les délégué-e-s présentant des symptômes sont invité-e-s à ne pas participer à l'assemblée et à se faire remplacer
- il est possible que les personnes qui appartiennent à un groupe à risque ne souhaitent pas participer à notre assemblée. Dans ce cas, les partis cantonaux concernés sont invités à envoyer des délégué-e-s suppléant-e-s.

CONTACT

Médias : Florian Irminger, secrétaire général, 031 326 66 11
Organisation : Maja Haus, responsable des organes du parti, 031 326 66 03

REPAS

Des bons seront vendus sur place pour le repas de midi.

ORDRE DU JOUR

11.00 **accueil et logistique**

Bettina Beer et Julien Vuilleumier,
co-présidence des VERT-E-S Fribourg

11.10 **message de bienvenue**

Sylvie Bonvin-Sansonens, candidate pour le Conseil d'État
Fribourg

11.15 **discours présidentiel**

Balthasar Glättli, président des VERT-E-S suisses,
conseiller national ZH

11.30 **le sujet du jour « mariage pour toutes et tous »**

Michael Töngi, conseiller national LU
Léonore Porchet, conseillère nationale VD
Nicolas Walder, vice-président des VERT-E-S suisses,
conseiller national GE
Florence Brenzikofer, vice-présidente des VERT-E-S suisses,
conseillère nationale BL

- **contribution vidéo**
Ruth Genner, ancienne conseillère nationale des
VERT-E-S suisses
- **modification du Code civil suisse, « mariage pour
toutes et tous » : recommandation**
- **action «Love is Love»**

[proposition de la
direction](#)

pause de midi

13.15 **soutien à des initiatives populaires**

- **initiative pour la responsabilité environnementale**
Julia Küng et Oleg Gafner, co-présidence des
Jeunes Vert-e-s Suisse
- **initiative Stopp-F35**
Fabien Fivaz, conseiller national NE
- **initiative pour l'imposition individuelle**
Aline Trede, conseillère nationale BE,
présidente du groupe parlementaire

[proposition de la
direction et des
Jeunes Vert-e-s](#)

[proposition de la
direction](#)
[proposition de la
direction](#)

13.50 **recommandations pour les votations**

- **initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires,
imposer équitablement le capital » (initiative 99%)**
Sophie Michaud Gigon, conseillère nationale VD
- **initiative populaire « désignation des juges fédéraux
par tirage au sort » (initiative sur la justice)**
Sibel Arslan, conseillère nationale BS
- **initiative populaire « pour des soins infirmiers forts »
(initiative sur les soins infirmiers)**
Manuela Weichelt-Picard, conseillère nationale ZG
- **modification de la loi fédérale sur les bases légales des
ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter
l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19)**
Franziska Ryser, conseillère nationale SG

[proposition de la
direction](#)

[proposition de la
direction](#)

[proposition de la
direction](#)

[proposition de la
direction](#)

14.35 partie statutaire

- **PV de l'assemblée des délégué-e-s du 27 mars 2021**
- **information sur l'organisation égalitaire des assemblées**

Florence Brenzikofer, vice-présidente des VERT-E-S suisses, conseillère nationale BL

14.45 informations du groupe parlementaire

Aline Trede, conseillère nationale BE, présidente du groupe parlementaire

14.50 divers

- **résultat du PV généré**

15.00 clôture

procès-verbal

SOUTIEN À L'INITIATIVE SUR LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Proposition de la direction des Jeunes Vert-e-s Suisse à l'intention de l'AD des VERT-E-S suisses du 21 août 2021, avec le soutien de la direction des VERT-E-S suisses.

TEXTE DE L'INITIATIVE

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 94a Limites posées à l'économie

1 La nature et sa capacité de renouvellement constituent les limites posées à l'économie nationale. Les activités économiques ne peuvent utiliser des ressources et émettre des polluants que dans la mesure où les bases naturelles de la vie sont conservées.

2 La Confédération et les cantons assurent le respect de ce principe en tenant compte en particulier de l'acceptabilité sociale, en Suisse et à l'étranger, des mesures qu'ils adoptent.

Art. 197 ch. 13

13. Disposition transitoire ad art. 94a (Limites posées à l'économie)

11 La Confédération et les cantons veillent à ce que, au plus tard 10 ans après l'acceptation de l'art. 94a par le peuple et les cantons, l'impact environnemental découlant de la consommation en Suisse ne dépasse plus les limites planétaires, rapportées à la population de la Suisse.

22 La présente disposition s'applique notamment au changement climatique, à la perte de la diversité biologique, à la consommation d'eau, à l'utilisation du sol et aux apports d'azote et de phosphore.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les Jeunes Vert-e-s Suisse (JVS) ont décidé, lors de l'Assemblée générale du 3 avril dernier, de lancer l'initiative pour la responsabilité environnementale.

L'initiative . La Suisse doit produire et importer de manière à ne pas détruire nos ressources vitales. Cela signifie concrètement que la Suisse a 10 ans pour réduire son empreinte écologique de manière à respecter les limites de notre planète. Le climat, la biodiversité, la déforestation ainsi que pour la pollution de l'air, de l'eau et du sol font l'objet de valeurs-limites claires. Ces objectifs sont réalisés en Suisse et à l'étranger de façon socialement responsable.

Les JVS préparent ces jours, avec les organisations partenaires, la phase de récolte de signatures. Celle-ci devrait commencer en août 2021.

Les VERT-E-S suisses constituent le partenaire naturel des JVS dans la réussite de cette nouvelle initiative. Estimant qu'il est central de pouvoir compter sur un engagement fort de la base des VERT-E-S et des JVS, les JVS et la direction des VERT-E-S suisses proposent à l'assemblée des délégué-e-s de soutenir l'initiative.

SOUTIEN À L'INITIATIVE POPULAIRE STOPP-F35

Proposition de la direction à l'attention de l'assemblée des délégué-e-s du 21.08.2021.

TEXTE DE L'INITIATIVE

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 197, ch. 13

13. Disposition transitoire ad. art. 60 (Organisation, instruction et équipement de l'armée)

1 La Confédération n'achète pas d'avions de combat de type F-35.

2 Le budget de l'armée est adapté en conséquence.

3 La présente disposition cesse de produire effet le 1er janvier 2040.

ARGUMENTS-CLÉS DES VERT-E-S

LA SUISSE N'A PAS BESOIN D'UNE IMMENSE FLOTTE D'AVIONS DE COMBAT :

- Il y a très peu de risques que la Suisse subisse une offensive militaire.
- En acquérant des avions de combat, la Suisse participe à une course aux armements très préoccupante.
- La police aérienne n'a besoin que de 8 à 12 avions légers pour accomplir sa mission.
- La menace qui pèse le plus gravement sur la population suisse, c'est la perte de ses ressources naturelles due au dérèglement climatique et à l'érosion de la biodiversité. Nous devons par conséquent investir dans la protection du climat et de la biodiversité et non dans des avions de combat.

La menace qui pèse le plus gravement sur la population suisse, c'est la perte de ses ressources naturelles en raison de la détérioration du climat et de l'appauvrissement de la biodiversité. Or, au lieu d'investir dans la protection climatique, la Suisse envisage de faire la plus grosse acquisition militaire de tous les temps.

Même selon les expert-e-s de la Confédération, il y a très peu de risques que la Suisse subisse une offensive militaire ([rapport sur la sécurité politique de la Suisse, 2021](#)). De surcroît, une telle offensive utiliserait plutôt de nouvelles armes, telles que les drones, contre lesquelles des avions de combat sont de peu d'utilité. Enfin, les expert-e-s du Département fédéral de la défense affirment ouvertement qu'[en cas d'offensive sérieuse \(en all.\)](#), 36 avions ne suffisent pas. Par conséquent, l'achat des avions de combat n'a qu'un but dissuasif : la Suisse participerait ainsi à une course aux armements très préoccupante. Or, les conflits se mènent actuellement sur le front économique, à coup de désinformation et de cyberattaques. Il nous faut nous prémunir contre de tels scénarios et donc investir davantage dans la promotion de la paix, les institutions démocratiques et la coopération internationale.

Conclusion : la Suisse n'a pas besoin d'une immense flotte d'avions de combat. Les VERT-E-S se prononcent donc contre le principe même d'acquérir de gros avions de combat.

LA POPULATION NE VEUT PAS DE LUXUEUX AVIONS DE COMBAT AMÉRICAINS :

- La population n'a accepté le crédit d'acquisition des avions de combat en septembre 2020 que d'un cheveu, à 50,1 %.
- Cela n'empêche pas le Conseil fédéral d'opter pour un modèle luxueux, le F-35.
- Selon un sondage représentatif, seuls 4 % de la population soutiennent l'acquisition des avions de combat états-uniens.
- Une nouvelle votation garantit que le Conseil fédéral ne puisse pas décider de dépenser autant de milliards sans consulter la population.

En septembre 2020, les crédits pour les avions de combat n'ont été acceptés que par une majorité fortuite de 50,1 %. Au final, seules quelques milliers de voix ont fait la différence. En cas de résultat aussi serré, il est d'usage en démocratie directe qu'un vainqueur aussi fortuite tienne compte des préoccupations de l'autre moitié de l'électorat et intègre la volonté populaire dans la réalisation de son projet.

Or, en décidant d'acquérir des F-35, c'est exactement le contraire qui s'est passé : la Confédération veut acheter un modèle états-unien très luxueux. Selon un [sondage représentatif sur la votation de septembre \(en all.\)](#), seuls 4 % exactement souhaitent un avion de combat américain (contre 28 % un européen). 25 % des personnes interrogées ne sont pas satisfaites des 4 modèles à choix et sont favorables à ce que la Confédération évalue une alternative entièrement nouvelle et bien meilleur marché.

Se décider pour les F-35 d'un constructeur états-unien (et certainement pas avantageux) est un affront aux usages de la démocratie directe, qui veulent qu'on prenne en considération l'opinion de la moitié de la population. Avant même la votation de septembre 2020, [les VERT-E-S ont déploré que le Conseil fédéral demande un chèque en blanc](#). Et qu'il veuille maintenant dépenser des milliards contre la volonté populaire, justifie de demander à la population de revoter sur l'achat de cet avion de combat.

LA « FERRARI DES AIRS » NE CONVIENT PAS AUX BESOINS DE LA SUISSE :

- Le F-35 est conçu pour les combats aériens et les bombardements offensifs : un scénario fort peu probable pour l'armée suisse.
- Le F-35 ne convient pas à la topographie suisse, car il est moins souple et a une vitesse ascensionnelle inférieure à d'autres modèles.
- Le F-35 exige l'extension des aéroports militaires en Suisse, ce qui coûte plusieurs centaines de millions de francs.

Le F-35 est effectivement l'un des avions de combat les plus modernes : une « Ferrari des airs ». Or, cela ne convient pas du tout aux besoins de la Suisse. Il a été développé en tant que « [bombardier de première frappe \(en all.\)](#) » et conçu pour [des combats aériens ou un bombardement offensif \(en all.\)](#). Comme en témoigne son caractère « furtif », qui rend sa localisation plus difficile : un avantage en cas d'attaque en territoires ennemis. Un tel scénario est hautement improbable pour l'armée suisse, ne serait-ce qu'en raison de la neutralité à laquelle s'engage la Suisse.

À l'inverse, le F-35 présente des déficits sur des aspects particulièrement importants pour la Suisse, comme [la souplesse et la vitesse ascensionnelle \(en all.\)](#) par rapport à d'autres modèles. Ce qui ne convient absolument pas pour la mission de police du ciel, ni à la topographie suisse, au relief très marqué et escarpé. En outre, le [F-35 est nettement plus](#)

bruyant que d'autres avions, occasionnant de fortes nuisances pour la population (en all.) vivant aux abords des aéroports militaires. De surcroît, les USA exigent pour les F-35 des aéroports aux normes sécuritaires beaucoup plus élevées (en all.), ce qui oblige la Suisse, à l'instar d'autres pays ayant acquis des F-35, à investir plusieurs centaines de millions de francs pour les agrandir.

Sans oublier qu'autant de technique signifie autant de pannes potentielles. Le ministère de la défense américain estime actuellement que le F-35 présente 871 failles ou lacunes (en all.)

LE F-35 VA REVENIR BEAUCOUP PLUS CHER QUE LE PRÉTEND LE CONSTRUCTEUR :

- L'entretien et l'exploitation d'un avion de combat aussi sophistiqué et luxueux coûtent beaucoup plus chers.
- L'exemple de nombreux pays montre que le F-35 occasionne des coûts d'exploitation beaucoup plus élevés que prévu.

Le produisant en grand nombre, le constructeur Lockheed-Martin peut proposer un F-35 relativement avantageux. Notons cependant que la Suisse doit s'attendre à des coûts d'exploitation élevés. Un luxueux avion de combat sophistiqué coûte plus cher à l'exploitation et à l'entretien. Comme le confirment d'autres pays : que ce soit aux États-Unis même (angl.), au Canada (fr.), en Australie (angl.), en Belgique (all.) ou aux Pays-Bas (all.), le F-35 coûte beaucoup plus cher à l'exploitation qu'escompté. Les expériences de ces pays contredisent les calculs suisses.

Manque de transparence : la Confédération n'a pas clairement communiqué comment elle a calculé ces coûts d'exploitation, ni comment se présente l'offre du constructeur. De plus, les avis divergent quant à savoir si les chiffres de l'offre de Lockheed-Martin sont vraiment contraignants (all.) ou s'il s'agit d'estimations. Par conséquent, tout est fait pour qu'au final la facture soit plus salée que ce que veut nous faire croire le Conseil fédéral.

LA SUISSE DOIT RENFORCER LA POLITIQUE DE LA PAIX AVEC L'EUROPE PLUTÔT QUE DE COOPÉRER AVEC LA PUISSANCE MILITAIRE DES ÉTATS-UNIS :

- En achetant des F-35, la Suisse se rend très dépendante de l'industrie de l'armement et de l'armée états-uniennes.
- En matière de politique de sécurité, les États-Unis défendent des valeurs et stratégies totalement différentes de la Suisse : on le voit à leurs offensives indues.
- Au lieu de coopérer avec la première puissance militaire mondiale, la Suisse devrait renforcer la coopération avec les pays européens au niveau de la police du ciel.

En achetant des F-35, la Suisse se rend très dépendante de l'industrie de l'armement états-unienne et en fin de compte de l'armée des États-Unis. Nous coopérons avec les États-Unis, la première puissance militaire mondiale, qui défend des valeurs et des stratégies totalement différentes des nôtres, en lançant par exemple des offensives militaires indues. Non seulement nous versons beaucoup d'argent aux États-Unis, mais les futurs avions de combat livreront aussi des données pour le développement des systèmes. Qui vole en F-35, est (à travers l'interopérabilité des flottes des différents pays) une partie d'une grande structure militaire commune (angl.) – en clair, de l'OTAN – et contribue à l'améliorer. De plus, en stationnant 2 officiers en Suisse, les États-Unis garantissent, que « leur » armement est utilisé de manière à servir les intérêts états-uniens (en all.)

Ce faisant, on abandonne la coopération avec l'Europe. Même si de nombreux pays européens disposent d'une grande armée, un important acquis européen est que l'on construit la paix et la sécurité en consolidant les institutions démocratiques et en favorisant une société libérale et non en s'armant. Au moment où les relations entre la Suisse et l'Union européenne souffrent de l'échec de l'accord-cadre, il paraît indiqué de renforcer la collaboration avec les pays européens en matière de police du ciel.

SOUTIEN À L'INITIATIVE POPULAIRE POUR L'IMPOSITION INDIVIDUELLE

Proposition de la direction à l'attention de l'assemblée des délégué-e-s du 21.08.2021.

TEXTE DE L'INITIATIVE

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 127, al. 2[bis]

[2bis] Les personnes physiques sont imposées indépendamment de leur état civil.

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 127, al. 2[bis] (Imposition individuelle indépendante de l'état civil)

L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 127, al. 2 [bis], trois ans au plus tard après l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons.

ARGUMENTS-CLÉS DES VERT-E-S

L'initiative populaire « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) » exige qu'à l'avenir les personnes physiques soient imposées indépendamment de leur état civil.

Les couples mariés ou les couples de même sexe vivant en partenariat enregistré sont actuellement imposés ensemble. Le modèle de l'imposition conjointe avantage les couples dont un-e seul-e des partenaires exerce une profession et veille donc seul-e au revenu de la famille. Un deuxième revenu entraîne au contraire souvent des désavantages fiscaux.

À l'avenir, le revenu de chaque personne devrait être imposé individuellement – sur la base du revenu de la personne et indépendamment de son état civil. Ainsi l'un-e des partenaires sera moins tenté-e de quitter la vie professionnelle ou de réduire son taux d'occupation pour des raisons fiscales. Par conséquent, l'instauration de l'imposition individuelle supprime non seulement la « pénalisation du mariage », mais elle fait un pas vers davantage d'égalité sur le marché du travail. De surcroît, l'initiative permet de traiter fiscalement sur un pied d'égalité les différentes communautés de vie.

Au niveau parlementaire, les VERT-E-S se sont déjà engagé-e-s en faveur de l'instauration d'une imposition individuelle indépendante de l'état civil. C'est ainsi que le National a accepté en mai 2021 une motion cosignée par plusieurs parlementaires Vert-e-s. L'initiative pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil en est la suite logique. Elle est soutenue actuellement par deux de nos député-e-s au Conseil national : Aline Trede (membre du comité de l'association) et Mathias Zopfi (membre du comité d'initiative).

OBJETS DE LA VOTATION POPULAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2021

RECOMMANDATIONS EN BREF

Vote Vert au Parlement (groupe parlementaire) et recommandation de la direction :

Modification du code civil suisse (Mariage pour tous)	gr. parl. : direction 01.07.21 :	oui (unanime) oui
Initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » (initiative 99%)	gr parl. : direction 01.07.21 :	oui (1 non) oui

OUI AU MARIAGE POUR TOUTES ET TOUS

L'ESSENTIEL EN BREF

- Love is love. La Suisse veut enfin reconnaître qu'en amour, le genre n'a pas d'importance. Avec le mariage pour toutes et tous, tous les couples auront les mêmes droits et les mêmes obligations, indépendamment de leur sexe.
- Les VERT-E-S, à l'avant-garde de l'égalité, défendent ce droit depuis plus de 20 ans. Dans notre société diverse et colorée, il est grand temps que le mariage soit possible pour tous les couples, peu importe leur sexe. Au sein d'une alliance progressiste, nous convaincrions le peuple suisse, même si les esprits conservateurs de droite refusent de reconnaître ce changement.
- Être de bons parents n'a rien à voir avec le sexe. C'est pourquoi il est juste que la procréation médicalement assistée devienne accessible aux couples de femmes*.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le principe du « mariage pour toutes et tous » est simple : les couples, quel que soient leur sexe, doivent avoir exactement les mêmes droits et les mêmes obligations que les couples hétérosexuels. Il y a plus de 20 ans, l'ancienne conseillère nationale Verte, Ruth Genner, a été la première à demander le « mariage pour toutes et tous » en Suisse dans une [initiative parlementaire](#). Dans de nombreux autres pays, des pionniers et pionnières Vert-e-s ont œuvré à l'ouverture du mariage à tous les couples. Entre-temps, l'idée a fait son chemin au sein de la population. Le mariage pour toutes et tous a été introduit presque partout en Europe, alors qu'en Suisse, seul le « partenariat enregistré », plus discriminatoire que le mariage, est possible.

En raison d'une nouvelle [initiative parlementaire](#), le Parlement fédéral a rediscuté de l'introduction du mariage pour toutes et tous à partir de 2015. En décembre 2020, le moment était venu : une large majorité du Parlement l'a emporté sur le groupe parlementaire UDC et certain-e-s politicien-ne-s du centre - à l'esprit conservateur – et a décidé de modifier le code civil dans ce sens. Les partis de droite ont alors lancé un référendum contre cette décision. Voilà pourquoi une votation populaire est organisée sur le mariage pour toutes et tous.

ARGUMENTS-CLÉS DES VERT-E-S

LOVE IS LOVE !

Peu importe le sexe. Pour nous, chaque amour compte et chacun-e doit jouir des mêmes droits. L'amour entre personnes de même sexe fait partie de la vie depuis longtemps. Il doit maintenant figurer à l'état civil exactement de la même manière que pour les couples hétérosexuels. Le « mariage pour toutes et tous » est la suite logique du changement dans notre société. La Suisse est l'un des derniers pays européens à ne pas reconnaître ce droit. Il est temps que notre pays suive le mouvement et permette à tous les couples de se marier.

REEMPLACER LE PARTENARIAT ENREGISTRÉ

Le « partenariat enregistré » est un modèle de substitution au mariage obsolète et discriminatoire qui doit être remplacé. Il prive les couples de même sexe de certains droits liés au mariage (naturalisation, adoption, assurances sociales). De plus, les couples de même sexe sont une nouvelle fois discriminés à chaque fois qu'ils doivent inscrire leur état civil sur un formulaire.

PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE POUR LES COUPLES DE FEMMES*

La nouvelle loi permet aux couples de femmes* d'accéder à la procréation médicalement assistée (du moins aux banques de sperme en Suisse). Dès sa naissance, l'enfant aura donc deux parents, tout en préservant son droit de connaître sa filiation. La parentalité doit être ouverte à tous les couples, car être de bons parents n'a rien à voir avec le sexe. Les enfants ont besoin d'une famille aimante. Et cela ne dépend pas du sexe.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Débats parlementaires : [deutsch](#), [français](#), [italiano](#)
- Votes au Parlement : [Conseil national](#) , [Conseil des Etats](#)
- Arrêté fédéral : [deutsch](#), [français](#), [italiano](#)

OUI À L'INITIATIVE 99%

L'ESSENTIEL EN BREF

- Grâce à l'initiative 99%, les revenus du capital seront plus fortement imposés. Les recettes qui en résulteront profiteront aux personnes à faibles ou moyens revenus.
- L'initiative permettra une plus grande équité fiscale et une répartition plus juste des richesses. C'est nécessaire, car aujourd'hui, 1,9 % de la population possède la moitié de la richesse totale.
- Grâce à cette initiative, les personnes à faibles ou moyens revenus seront soulagées financièrement, car les recettes supplémentaires seront redistribuées à la population, par exemple au moyen de réductions de primes.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » (« Initiative 99% ») demande que les revenus du capital soient plus fortement imposés. Les revenus qui en découlent doivent bénéficier aux personnes à faibles ou moyens revenus. Concrètement, les revenus du capital dépassant un montant qui reste à définir, par exemple 100 000 CHF, seront imposés à (un taux ? de) 150% - au lieu de 100% actuellement. La redistribution de ces recettes peut se faire par différents moyens : par exemple, en réduisant l'impôt sur le revenu des personnes à moyens revenus ou en augmentant les réductions des primes à payer.

La Suisse est l'un des pays les plus riches au monde, mais notre pays connaît également un déséquilibre économique croissant. Ceci est dû notamment à la répartition toujours plus inégale des richesses. Rien qu'entre 2003 et 2015, la richesse du 1% des plus riches de la population a augmenté de près de 43 %. Dans le même temps, les primes d'assurance maladie, par exemple, sont devenues une lourde charge pour une partie importante de la population - y compris pour une partie de la classe moyenne. Depuis des années, les primes payées par les assuré-e-s augmentent beaucoup plus vite que le revenu des ménages. Grâce à une imposition plus équitable des hauts revenus, davantage d'argent sera disponible pour offrir une aide financière aux personnes à faibles ou moyens revenus.

ARGUMENTS-CLÉS DES VERT-E-S

UNE INITIATIVE QUI OFFRE DAVANTAGE D'ÉQUITÉ FISCALE

Bien que la fortune totale soit en constante augmentation en Suisse, les richesses sont réparties de manière toujours plus inégale. Aujourd'hui, 1,9 % de la population possède la moitié de tous les actifs. Depuis le début du millénaire, les hauts revenus ont également bénéficié de réductions d'impôts beaucoup plus importantes que les ménages à revenus moyens. Si les hauts revenus ont augmenté à un rythme supérieur à la moyenne, ils contribuent désormais moins au financement de la collectivité et des services publics.

En imposant les revenus du capital - par exemple les dividendes ou les intérêts - à un taux plus élevé, l'initiative garantit une plus grande équité fiscale et contribue à une répartition plus juste des richesses. Grâce à un montant d'exemption, il est assuré que les petit-e-s épargnant-e-s ou les rentes de vieillesse ne seront pas touché-e-s par l'initiative.

L'INITIATIVE BÉNÉFICIE AUX PERSONNES À FAIBLES ET MOYENS REVENUS

Grâce à l'initiative, il y aura davantage d'argent à disposition et qui pourra être redistribué aux personnes à faibles et moyens revenus. Les recettes supplémentaires engendrées pourront être utilisées, par exemple, pour réduire la charge fiscale des personnes à moyens revenus, pour augmenter les réductions de primes, ou encore pour financer l'accueil extrafamilial des enfants. De cette manière, une grande partie de la population bénéficiera d'une réduction de ses charges et de meilleurs services publics.

L'INITIATIVE PEUT ÊTRE MISE EN OEUVRE DE MANIÈRE FLEXIBLE

L'initiative permet au Parlement une grande flexibilité dans sa mise en œuvre. Cette flexibilité garantit, par exemple, que les petit-e-s épargnant-e-s ou que les rentes de vieillesse ne soient pas affecté-e-s par l'initiative. Cela garantit aussi que les recettes supplémentaires profitent à celles et ceux qui en ont vraiment besoin.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Débats parlementaires : [deutsch](#), [français](#), [italiano](#)
- Votes au Parlement : [Conseil national](#) , [Conseil des Etats](#)
- Arrêté fédéral : [deutsch](#), [français](#), [italiano](#)

OBJETS DE LA VOTATION POPULAIRE DU 28 NOVEMBRE 2021

RECOMMANDATIONS EN BREF

Vote Vert au Parlement (groupe parlementaire) et recommandation de la direction :

initiative populaire « désignation des juges fédéraux par tirage au sort » (initiative sur la justice)	gr. parl. : direction 20.07.21 :	non (1 abstention) non
initiative populaire « pour des soins infirmiers forts » (initiative sur les soins infirmiers)	gr. parl. : direction 20.07.21 :	oui (unanime) oui
modification de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19)	gr. parl. : direction 20.07.21 :	oui (unanime) oui

INITIATIVE POPULAIRE « DÉSIGNATION DES JUGES FÉDÉRAUX PAR TIRAGE AU SORT » (INITIATIVE SUR LA JUSTICE)

Actuellement, le Parlement élit les juges du Tribunal fédéral après que sa Commission judiciaire a jugé que leurs compétences les rendaient aptes à y siéger. Leur répartition suit approximativement celle des partis, afin de couvrir la palette des différentes sensibilités politiques. Tous les 6 ans, la Commission juridique propose au Parlement de réélire les juges. Ils et elles versent des rétrocessions au parti qui les a proposés.

L'initiative sur la justice entend réformer cette manière de procéder. Elle veut qu'une commission d'experts politiquement neutre sélectionne les juges fédéraux en fonction de leurs aptitudes professionnelles et personnelles avant qu'ils ou elles soient tiré-e-s au sort. Par la suite, les juges pourraient rester en poste – sans réélection – jusqu'à 5 ans après l'âge de la retraite. Les juges n'étant plus lié-e-s à un parti, il n'y a plus de rétrocessions. Les initié-e-s soulignent que l'élection par tirage au sort renforce l'indépendance des juges en séparant clairement le législatif du judiciaire.

Les VERT-E-S reconnaissent la nécessité de réformer sur certains points le système judiciaire actuel. Cependant, utiliser le tirage au sort n'emprunte pas la bonne voie : peu accepté – car rejeté par tous les partis et le Conseil fédéral, il constituerait un élément hétérogène à notre système. Celui-ci garantit que toute la palette des sensibilités politiques, des régions et des genres soit représentée au sein du tribunal (ou plus exactement que le Parlement puisse remédier à une sous-représentation). Cette représentativité est essentielle pour l'acceptation des arrêts du tribunal. En procédant à une sélection préliminaire, la Commission juridique garantit que les candidat-e-s proposé-e-s ont les compétences requises.

Par ailleurs, il est problématique pour notre démocratie, que les partis n'obtiennent plus de rétrocessions des juges, alors que la question de leur financement n'est toujours pas réglée en Suisse. Ces rétrocessions ne menacent en rien l'indépendance des juges, parce qu'elles sont versées par les juges aux partis et non l'inverse.

Par contre, l'indépendance des juges doit être renforcée en dépolitisant la procédure de réélection, ce pourquoi nous nous engageons au Parlement. Nos propositions en vue d'un tel contre-projet ont jusqu'ici été rejetées, mais nous déposerons (ou soutiendrons) d'autres interventions à ce sujet. Dans l'ensemble, l'initiative sur la justice va cependant trop loin. Elle vise – sans nécessité – à réorganiser de fond en comble un système judiciaire qui fonctionne globalement bien. Or l'issue de cette expérimentation est incertaine.

INITIATIVE POPULAIRE « POUR DES SOINS INFIRMIERS FORTS » (INITIATIVE SUR LES SOINS INFIRMIERS)

L'initiative populaire « pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) » a été déposée le 7 novembre 2017. Elle se veut une réponse au manque de personnel soignant. À l'heure actuelle, on compte déjà quelque 10'000 postes inoccupés et d'ici 2030, il faudra 65'000 professionnel-le-s supplémentaires. Pourquoi ? parce que d'une part trop peu de personnes sont formées et de l'autre trop de professionnel-le-s abandonnent leur métier : la Suisse forme actuellement moins de la moitié de son besoin annuel en personnel soignant. Et presque la moitié des personnes formées – dont un tiers a moins de 35 ans – abandonne le métier en cours de route. Et ceci notamment en raison de conditions de travail guère attrayantes, d'un stress élevé et du manque de temps pour s'occuper de la patientèle.

Les délégué-e-s des VERT-E-S suisses ont déjà approuvé le soutien à l'initiative sur les soins infirmiers le 13 janvier 2018 (à l'unanimité moins deux abstentions). À noter qu'elle est rejetée aussi bien par le National que par les États. Lors de la session de printemps 2021, le Parlement a cependant approuvé un contre-projet indirect à cette initiative, dont le cœur est une offensive en matière de formation de 469 millions de francs. De plus, certains soins pourraient être prodigués et facturés sans prescription médicale préalable.

Le contre-projet est un pas important, mais il ne va pas assez loin. Il ne suffit pas de former plus de personnel soignant. Les conditions de travail, les salaires et la dotation en personnel des institutions doivent être améliorés, et donc pour les deux derniers relevés afin de réduire la charge de travail et le nombre élevé d'abandons de la profession et afin d'améliorer la compatibilité des vies professionnelle et privée. Les revendications de l'initiative sur les soins infirmiers sont plus actuelles que jamais, ne serait-ce qu'en raison de la pandémie. C'est pourquoi le comité d'initiative a décidé de ne pas la retirer : elle passera en votation le 28 novembre 2021.

MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES BASES LÉGALES DES ORDONNANCES DU CONSEIL FÉDÉRAL VISANT À SURMONTER L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 (LOI COVID-19)

Le 13 juin 2021, 60,2% de l'électorat suisse a approuvé la loi Covid-19. Lors des débats parlementaires, les VERT-E-S ont pesé de tout leur poids et réussi à y apporter quelques améliorations, p.ex. en matière de droits politiques, d'aides financières et de soutien aux cas de rigueur. Lors de leur assemblée du 27 mars 2021, les délégué-e-s l'ont largement soutenue (à 3 voix contre et 3 abstentions). Cependant, un référendum a abouti contre des modifications apportées ultérieurement de la loi Covid-19, c'est pourquoi celle-ci passe à nouveau en votation. En cas de rejet la loi, toutes les modifications apportées durant la session de printemps deviennent caduques au 18 mars 2022, sauf si elles le sont déjà fin 2021.

Dans le comité d'initiative et les milieux soutenant le référendum, on compte les soi-disant « ami-e-s de la Constitution », le réseau Choix Vaccinal, l'Aktionsbündnis Urkantone (alliance des cantons primitifs) et les jeunes UDC. Ils s'inscrivent notamment en faux contre la toute-puissance du Conseil fédéral lors de la pandémie due au COVID-19, contre l'instauration du certificat Covid, contre la prétendue surveillance de masse que permettrait le traçage des contacts et contre la prétendue discrimination des personnes non vaccinées.

Les VERT-E-S y opposent les arguments suivants :

- toute-puissance du Conseil fédéral : la loi règle et précise les compétences du Conseil fédéral et celles du Parlement pour maîtriser la pandémie. Les pleins pouvoirs sont donc limités et non étendus. Or, c'est la loi sur les épidémies qui est la base légale de nombreuses mesures épidémiologiques anti-virus qui dérangent en premier lieu les opposant-e-s. Faisant l'objet d'un référendum, cette loi a été clairement acceptée en votation en 2013. Par dépit, les auteur-e-s du référendum s'attaquent donc à la mauvaise loi.
- certificat Covid : grâce aux VERT-E-S, le certificat Covid est disponible non seulement pour les personnes vaccinées, mais également pour les personnes testées négativement ou guéries. Cette revendication importante des VERT-E-S permet d'éviter de discriminer les personnes non vaccinées et de créer des citoyennes et citoyens de seconde zone. De surcroît, le certificat Covid est surtout utilisé dans des lieux à haut risque d'infection (gros événements, clubs) : c'est un moyen efficace de freiner la pandémie. Grâce au certificat Covid, la population peut voyager librement à l'étranger, car de nombreux pays exigent une telle preuve d'immunité. Et, grâce au préposé fédéral à la protection des données, on peut en Suisse utiliser une formule réduite au strict nécessaire (certificat dit light), qui ne permet pas d'identifier les données sanitaires.
- traçage des contacts : un traçage des contacts fonctionnel est un moyen efficace pour freiner la pandémie – et non une base pour une « surveillance de masse permanente ». Durant la pandémie, les VERT-E-S se sont engagé-e-s à plusieurs reprises pour améliorer le système de traçage. Économe en données et anonyme, l'application SwissCovid se télécharge sur une base volontaire : elle sert au traçage et non à surveiller. C'est en effet un bon exemple de projet informatique basé sur le principe de la confidentialité (Privacy First). On ne peut que souhaiter que davantage d'applications fédérales et cantonales – mais également du secteur privé – soient aussi protectrices des données.

- discrimination des personnes non vaccinées : la seule inégalité de traitement entre personnes vaccinées et non vaccinées concerne la quarantaine : les personnes vaccinées avec un anti-Covid-19 autorisé et protégeant de manière avérée contre la transmission ne sont pas soumises à une quarantaine. Pour les VERT-E-S, cet argument est pertinent, car une fois le risque de transmission réduit, l'État n'a plus la légitimité d'édicter des restrictions individuelles.

La loi Covid-19 devient en majeure partie caduque à fin 2021. Le référendum sert avant tout aux opposant-e-s à lancer un avertissement aux autorités à cause de leur politique anti-Covid et à se profiler. De plus, le référendum est en complète contradiction avec la politique relative au COVID que les VERT-E-S ont suivie jusqu'ici (« protéger, soutenir et investir dans l'avenir »), car la loi Covid-19 est une base importante dans de nombreux domaines pour maîtriser la pandémie et pour protéger les plus vulnérables. Ce deuxième référendum met également en jeu différentes mesures de soutien financier qui, dans le pire des cas, seront à nouveau nécessaires selon l'évolution épidémiologique. En font partie l'assurance planification pour l'événementiel, les aides aux cas de rigueur ou le soutien financier aux milieux culturels. En disparaissant, ces mesures feraient perdre à de nombreuses personnes la garantie de leurs moyens d'existence. En raison des rapports de force au Parlement, il n'est absolument pas certain que ces mesures puissent à nouveau être prolongées en cas d'échec de la loi Covid-19. Par conséquent, les référendaires prennent sciemment le risque que des dizaines de milliers de personnes basculent à coup sûr dans la pauvreté.